D006/2019

CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE

DE L'INTERCOM BERNAY TERRES DE NORMANDIE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille dix-neuf, le 5 mars à 18 heures, le Conseil d'Administration du C.I.A.S., légalement convoqué, s'est réuni au siège de l'Intercom Bernay Terres de Normandie, 299, rue du Haut des Granges – 27300 Bernay, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude ROUSSELIN.

Date de convocation : 25 février 2019

Nombre de membres

En exercice: 21

Présents: 14

Votants: 16

Étaient présents: M. ROUSSELIN, M. ANTHIERENS, Mme BINET, M. DU MESNIL-ADELÉE, M. GRIHAULT, M. GUÉNIER, Mme JORISSEN, M. MALARGÉ, M. MALHERBE, M. PALADE, M. PENVEN, M. PERDRIEL, Mme VANDERHOEVEN, Mme VATINEL.

Étaient absents : M. ARNAUD, Mme BLOTIERRE, M. DEMAMARE, Mme ERARD, M. KAREB, Mme TERRASSE, Mme VAN DEN DRIESSCHE

Pouvoirs : M. ARNAUD a donné pouvoir à Monsieur ROUSSELIN, M. KAREB a donné pouvoir à Madame VATINEL

Secrétaire de séance : Madame BINET

Objet : Résidence autonomie Serge DESSON : fixation du montant des charges au 1^{er} avril 2019

Monsieur le Président propose la réévaluation, au 1^{er} avril 2019, du montant des charges locatives de la résidence autonomie Serge DESSON.

Conformément à la délibération D021/2017 définissant le mode de calcul des charges de l'établissement, Monsieur le Président rappelle les montants des charges 2018 et soumet aux membres présents la revalorisation suivante :

Montants 2018	Montants 2019
T1 : 36,42 €	T1 : 35,46 €
T2 : 49,62 €	T2 : 48,31 €
T3 : 63,24 €	T3 : 61,58 €

[⇒] Soit une diminution de 2,63%.

Après avoir ouï et délibéré, le conseil d'administration, à l'unanimité :

- Décide le réexamen des modalités de calcul des charges locatives en vue de les maintenir, en 2019, à un niveau similaire à l'année précédente.
- Reporte la fixation du montant des charges 2019 au prochain conseil d'administration au regard du réajustement des modalités de calcul qui sera proposé.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus

Pour extrait certifié conforme,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-200003770-20190305-19D006-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/03/2019

Le Président,

Jean-Claude ROUSSELIN